

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 23 janvier 2019

| AVIS 2 | SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION |
|---|---|
| <p>« Dans le cadre de la mise en place de la réforme de la <u>voie professionnelle</u>, le CHSCTA demande à être associé, dans un premier temps, à l'étude de l'impact immédiat de la réforme sur les personnels.</p> <p>Un groupe de travail doit être mis en place afin d'analyser ses conséquences prévisibles sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement des tâches...)• la durée et les horaires de travail• l'aménagement du temps de travail• les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail. » <p><i>Vote : 7 voix « pour », 0 voix contre, 0 abstention</i></p> | <p><i>Des groupes de travail ont été mis en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>GTA avec des représentants de chef d'établissements : le 20 septembre 2018</i>- <i>GT avec les organisations syndicales plus spécifiquement sur la mise en place des enseignements de spécialité : les 30 novembre 2018 et 17 décembre 2018</i> |